

Séance du 28 mai 2025

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., WALLEMACQ H.,
MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L.,
de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A.,
Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Considérant l'affiliation de la commune à l'I.M.S.T.A.M;

Considérant le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la commune doit, désormais, être représentée à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil Communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre commune à l'Assemblée Générale ordinaire de l'IMSTAM du 24 juin 2025 ;

Que le Conseil doit, dès lors se prononcer sur le contenu des points 1 à 11 de l'ordre du jour, de cette assemblée générale et pour lequel il dispose de la documentation requise ;

Qu'il convient donc de soumettre ce dernier au suffrage du Conseil communal de la commune de Bernissart ;

DECIDE d'approuver :

Art.1 :

PAR le point 1 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Approbation du PV de l'AG ordinaire du 27 novembre 2024

PAR le point 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Démission d'administrateur/trices non réélu/es et démissionnaire à la suite des élections d'octobre et nomination des administrateur/trices remplaçant/es au Conseil d'administration

PAR le point 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Nomination d'un commissaire pour le contrôle des comptes annuels 2025-2026 et 2027

PAR le point 4 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Rapport d'activités et de gestion 2024 et comptes de résultats 2024

PAR le point 5 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Modification budgétaire 2025

PAR le point 6 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Rapport du Réviseur

PAR le point 7 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Rapport du comité de rémunération

PAR le point 8 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Décharge aux administrateurs

PAR le point 9 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Décharge au Réviseur

PAR le point 10 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Démission du Conseil d'administration

PAR le point 11 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Nomination des administrateur/trices au Conseil d'administration pour la prochaine législature

Art.2 : De charger ses délégués à cette Assemblée, de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance de ce jour.

Art.3 : Copie de la présente délibération sera transmise :

- à l'Intercommunale IMSTAM, rue du Viaduc, 52 à 7500 TOURNAI et aux différents services communaux concernés.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN